



Mise à jour concernant les usages limités

MCU2004-01

Le but de cette mise à jour est de fournir des renseignements sur les homologations de produits antiparasitaires pour les cultures à surface réduite et ceux à usage limité au Canada.

NOTA : Ces mises à jour sont disponibles sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), dont l'adresse paraît ci-dessous. Le site contient également un service d'abonnement qui permet d'obtenir une notification des nouvelles mises à jour aussitôt que celles-ci sont publiées électroniquement. On peut également obtenir les mises à jour en écrivant à la coordonnatrice des publications à l'adresse ci-dessous.

(also available in English)

Le 9 mars 2004

Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798



ISSN : 1710-3738 (1710-3746)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

Aperçu

Ce document de mise à jour fournit des renseignements sur les homologations de produits antiparasitaires pour les cultures à surface réduite et ceux à usage limité au Canada.

Afin de faciliter l'homologation des produits à usage limité, l'ARLA a élaboré le Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs (PEPUDU), tel que décrit dans la directive d'homologation DIR2001-01. Ce document présente les critères, les exigences en matière de données et le processus de considération des usages limités additionnels pour les préparations commerciales (PC) homologuées au Canada. Le PEPUDU définit un usage limité et permet de considérer l'extension du profil d'emploi pour un nouvel usage limité d'un pesticide pour lequel la matière active et une préparation commerciale sont actuellement homologuées au Canada.

Cependant, il existe d'autres façons d'homologuer ces usages limités au Canada. Les usages limités ou les cultures à surface réduite peuvent être inclus dans un certain nombre de types de demandes d'homologation de catégorie A : une demande d'homologation régulière présentée par un titulaire pour une nouvelle matière active, une nouvelle matière active soumise lors d'un examen conjoint de l'ALENA et des demandes en vertu du Programme d'homologation des usages limités à la demande des utilisateurs (PHULDU). Une demande d'homologation de catégorie B permet l'ajout de cultures à surface réduite et d'usages limités à des produits homologués existants par l'entremise de modifications à l'étiquette.

Cette mise à jour fournit des renseignements sur les récentes homologations des cultures à surface réduite et des usages limités soumises dans tous les types de catégories décrits ci-dessus.

L'ARLA a délivré un certificat d'homologation pour les produits antiparasitaires indiqués dans ce document, rendant ainsi leur emploi légal au Canada. Dans les cas des nouveaux usages limités acceptés pour homologation en vertu d'une étiquette supplémentaire exigée lors du PEPUDU, les titulaires d'homologation sont tenus d'ajouter le nouvel usage à l'étiquette complète du produit dès la prochaine impression.

Lorsqu'elles publient des recommandations sur l'utilisation de pesticides, les autorités provinciales peuvent mentionner ces nouveaux usages, sachant qu'ils répondent aux exigences de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. On doit consulter l'étiquette du produit, qui fait foi de tout, pour savoir si le produit peut ou non être employé pour lutter contre un organisme nuisible précis à un emplacement donné puisque la liste est sujette à modification avec le temps.

Résumé - Homologations du 1^{er} avril au 31 octobre 2003

27 matières actives chimiques des pesticides (7 à risque réduit)

35 demandes d'homologation complétées d'usages limités proposés par les producteurs :

51 nouveaux usages homologués destinés à la consommation humaine
(12 à risque réduit)

1 nouvel usage homologué non destiné à la consommation humaine

14 demandes d'homologation complétées d'usages limités proposés par les titulaires
d'homologation:

80 nouveaux usages homologués destinés à la consommation humaine
(27 à risque réduit)

55 nouveaux usages homologués non destinés à la consommation humaine

1 biopesticide

1 usage limité proposé par les producteurs, nouvel usage homologué destiné à la
consommation humaine

TOTAL : 132 nouveaux usages homologués destinés à la consommation humaine (40 à
risque réduit)
56 nouveaux usages homologués non destinés à la consommation humaine

Usages limités proposés par les producteurs

Usages sur les cultures destinées à la consommation humaine

<u>Produits</u>	<u>Nouveaux usages</u>
Nicosulfuron (Accent 75DF - DuPont) numéro d'homologation 25116, pour lutter contre les mauvaises herbes dans les variétés (dont la liste a été établie) de maïs sucré de l'Est du Canada seulement	5
S-metolachlore (Dual Magnum - Syngenta) numéro d'homologation 25728, pour lutter contre les mauvaises herbes (dont la liste a été établie) dans les cultures d'haricots ordinaires, noirs et canneberges de l'Est du Canada seulement	3
Sulfate de cuivre pentahydrate (Teck Cominco) numéro d'homologation 22019, comme substance mélangée en cuve avec Vitaflo280, pour lutter contre la tache auréolée et la brûlure commune sur les haricots secs comestibles	7
Souffre mouillable (Microscopic Sulphur - Bartlett) numéro d'homologation 00873 pour lutter contre le blanc sur les poivrons de serre	1
Difocol (Kelthane 50W - DowAgroSciences) numéro d'homologation 24707, pour lutter contre le tétranyque à deux points sur la framboise, la framboise noire, le bleuet et la mûre de Logan	4
Lambda-cyhalothrine (Matador 120EC - Syngenta) numéro d'homologation 24984, pour lutter contre les thrips de l'oignon en Ontario seulement	1
<i>Bacillus thuringiensis kurstaki</i> (Bioprotec CAF - AEF Global Inc) numéro d'homologation 26854, pour lutter contre la pyrale du maïs sur les haricots communs gras (dont la liste a été établie)	4
Fenhexamide (Decree 50 WDG - Arvesta) numéro d'homologation 26132, pour lutter contre <i>Botrytis cinerea</i> sur la tomate cultivée en serre	1

Produits

Nouveaux usages

Huile minérale (Superior '70' Oil - Bartlett) numéro d'homologation 9542, pour lutter contre la tordeuse du pommier et le pique-bouton de l'amélanchier sur les amélanches	1
Diméthenamide (Frontier - BASF) numéro d'homologation 23462, pour lutter contre les graminées adventices et les dicotylédones dans les plants de vigne non producteurs	1
Abamectine (Agri-Mek 1,9 % EC - Syngenta) numéro d'homologation 24551, pour lutter contre le tétranyque à deux points et le tétranyque de McDaniel sur les fraises	1
Nicosulfuron (Accent 75DF - DuPont) numéro d'homologation 25116, ajout d'un mélange en cuve avec le produit Pardner (numéro d'homologation 18001) pour lutter contre les mauvaises herbes dans le maïs de grande culture	1
Métalaxyl-M (Ridomil Gold 480EC - Syngenta) numéro d'homologation 25384, pour lutter contre la pourriture rose sur la pomme de terre	1
Imidaclopride (Admire 240F - Bayer) numéro d'homologation 24094, pour lutter contre le puceron vert du pêcher et le puceron du chou sur le chou de Bruxelles	1
Cyromazine (Citation 75WP - Syngenta) numéro d'homologation 24094, pour lutter contre la mineuse des feuilles sur le céleri	1
Nicosulfuron (Accent 75DF - DuPont) numéro d'homologation 25116, pour lutter contre les mauvaises herbes (dont la liste a été établie) dans les quatre cultures de nouvelles variétés de maïs sucré de l'Est du Canada seulement	4
Propiconazole (Tilt 250E - Syngenta) numéro d'homologation 19346, pour lutter contre la rouille sur les haricots secs comestibles	7

Produits

Nouveaux usages

Propiconazole (Propiconazole 250E - Syngenta) numéro d'homologation 24029, pour lutter contre la rouille du framboisier sur les petits fruits (framboise noire et framboise rouge, mûre, mûre de Logan)	4
Imazethapyr (Pursuit - BASF) numéro d'homologation 21537, comme produit allant dans un mélange en cuve avec le produit Dual Magnum, pour lutter contre les mauvaises herbes dans les haricots canneberges et les haricots	2
Fenhexamide (Decree 50WDG - Arvesta) numéro d'homologation 26132, pour lutter contre <i>Botrytis cinerea</i> sur la laitue cultivée en serre	1

Usages sur les cultures non destinées à la consommation humaine

Quizalofop-p-éthyle (Assure II - DuPont) numéro d'homologation 25462, pour lutter contre les mauvaises herbes dont le nom figure sur l'étiquette dans les cultures de chanvre	1
---	---

Usages limités proposés par les titulaires d'homologation

Usages sur les cultures destinées à la consommation humaine

<u>Produits</u>	<u>Nouveaux usages</u>
Imidaclopride (Gauch 480 FL - Gustafson) numéro d'homologation 26124, pour lutter contre les larves de taupin dans le maïs de grande culture et le maïs sucré comme traitement des semences	2
Azoxystrobine (Quadris – Syngenta) numéro d'homologation 226153, pour lutter contre les maladies (dont la liste a été établie) des haricots et des pois secs sans la gousse, sauf le soja	24
Azoxystrobine (Quadris – Syngenta) numéro d'homologation 226153, pour lutter contre les maladies (dont la liste a été établie) de la pomme de terre et de la tomate	2
Cymoxanil, Famoxadone (Tanos 50DF – DuPont) numéro d'homologation 27435, pour lutter contre la brûlure alternarienne et la brûlure tardive de la pomme de terre et de la tomate	2
Imidaclopride (Genesis 240F – Gustafson) numéro d'homologation 27349, pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre, la cicadelle de la pomme de terre, le puceron et les adultes hivernants de l'altise de la pomme de terre sur les pommes de terre	1
Thiram (42-S Thiram – Gustafson LLC) numéro d'homologation 16420, pour lutter contre les maladies sur les graines de moutarde destinées à l'exportation seulement	1
Boscalid (Lance WDG - BASF) numéro d'homologation 27495, pour lutter contre les maladies des légumes-bulbes, des légumes-fruits, des carottes, des pommes de terre, des haricots succulents, de la laitue pommée et de la laitue à couper de grande culture, des fruits à noyau, des baies, des fraises et des raisins	46

Produits

Nouveaux usages

Diuron (Diuron 80W - United Agri) numéro d'homologation 11771, pour lutter contre les mauvaises herbes dans les asperges	1
Thiophanate-méthyl (Senator 70WO - Engage) numéro d'homologation 25343, pour lutter contre la moisissure verte sur les champignons	1

Usages sur les cultures non destinées à la consommation humaine

Spinosad (Success 480SC - Dow) numéro d'homologation 26835, pour lutter contre les insectes (dont la liste a été établie) sur les plantes ornementales d'extérieur et le gazon en plaques	26
Sulfate de cuivre (Phyton 27 - Source Technology Biologicals) numéro d'homologation 21699, pour lutter contre les maladies des plantes ornementales	26
Boscalid (Cadence WDG - BASF) numéro d'homologation 27496, pour lutter contre la brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homoeocarpa</i>) sur les gazons en plaque des terrains de golf	1
Chlorméquat (Cyclocel Extra - BASF) numéro d'homologation 17001, régulateur de croissance des plantes pour les poinsettias et les géraniums cultivés en serre	2